



4 DÉCEMBRE 2023

EUROPE INFO HEBDO



CLOUD SOUVERAIN, ÉLARGISSEMENT ET CRIME D'ÉCOCIDÉ

Bonne lecture!

Elise BERNARD,

Edouard GAUDOT,

Avec la précieuse assistance de Zaineb EL BOUDOUR EL IDRISSEI et Carla BOYER.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

ÉLECTIONS, PAYS BAS,
GEERT RUDE



Le fond de l'air est brun - malgré certaines anomalies (Pologne, Espagne), la tendance est européenne souligne Euractiv. Le site de projections électorales EuropeElects a fait les comptes : droites radicales et extrêmes sont en plein essor. Le 22 novembre 2023, les électeurs néerlandais l'ont prouvé aussi, suscitant l'inquiétude dans les chancelleries européennes et l'espoir chez ses partenaires d'extrême-droite. Le parti des libertés, populiste, europhobe et anti-immigration de Geert Wilders a remporté les élections législatives.

- Avec une majorité relative de sièges à la Tweede Kamer, et une progression notable (de 17 en 2021 à 37 en 2023), le PVV tire profit d'un électorat très éclaté.
 - Il devance l'alliance de gauche/écologistes menée par l'ancien Commissaire Frans Timmermans
 - Il marque ainsi la polarisation de l'électorat sur les questions écologiques - et sur les migrations, nouveau spectre civilisationnel qui hante l'Europe (cf. EIH 04/09/2023).
- Au-delà de l'opinion du pays, cette victoire, inquiète surtout les partenaires européens, en particulier sur le soutien à l'Ukraine, dont les Pays-Bas étaient un élément essentiel.
 - Ses positions en faveur d'un référendum Nexit n'ont reçu l'attention qu'après la victoire.
 - Avec l'AfD allemande, G. Wilders est un des leaders d'extrême-droite qui n'ont pas renoncé à envisager la sortie de leur pays de l'UE.
 - La victoire de G. Wilders est d'abord ancrée dans les "guerres culturelles" contemporaines.
 - Droit des femmes, des LGBTI, Islam, migrations, déclin civilisationnel et désormais écologie sont en ligne de mire.
 - Pour de nombreux observateurs un gouvernement Wilders constituerait "un cauchemar" pour l'UE.
 - G. Wilders n'est pas sans alliés au niveau européen. Le premier ministre hongrois Viktor Orbán a ainsi salué : « le vent de changement »
- Pour autant, la voie vers le pouvoir pour G. Wilders n'est pas dégagée, note The Economist.
 - Les potentielles coalitions de droite envisageables avec le parti libéral (VVD) du Premier ministre sortant, Mark Rutte, et la nouvelle formation de centre droit "pour un nouveau contrat social" (NSC) ne semblent pas possibles pour le moment.
 - Pieter Omtzigt (NSC), a déclaré ne voir "aucune base pour entamer des discussions avec le PVV sur un gouvernement majoritaire ou minoritaire".
 - Habilement, G. Wilders a déclaré que les négociations en vue de former une coalition ont été confiées à Ronald Plasterk, ancien ministre socialiste, indiquant un recentrage potentiel.

ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT



CLOUD, DONNÉES SAINT CLOUD

Les choix des électeurs néerlandais pourraient aussi avoir un impact sur la recherche par l'UE de sa souveraineté numérique, pour garantir son indépendance vis-à-vis du droit non européen, en particulier dans le domaine de la cybersécurité. Les projets de certification cloud de l'UE font ainsi l'objet d'une évolution significative, adoptant une approche complexe à plusieurs niveaux en matière de souveraineté. Depuis deux ans, nous revenons régulièrement sur l'importance de ces données dans notre État de droit.

- Initialement, le système visait à introduire des exigences strictes, excluant les entreprises non européennes du marché du cloud.
 - Cependant, les récentes modifications introduisent une nouvelle sous-catégorie "élevé+" qui assouplit ces exigences, permettant aux fournisseurs de cloud étrangers de se qualifier, tout en imposant des contrôles plus stricts.
 - Mais ce changement reflète également un débat complexe entre deux positions opposées au sein des États membres de l'UE :
 - l'une favorable à une approche plus protectionniste, notamment la France,
 - et l'autre en faveur d'un marché libre, dirigé par les Pays-Bas.
- En matière de souveraineté, comme en termes d'État de droit, la localisation des données est un enjeu majeur, avec des exigences croissantes pour garantir que toutes les activités de traitement de données se déroulent dans l'UE.
 - L'enjeu est celui de l'extraterritorialité du droit européen : les garanties supplémentaires visent à placer les données de l'UE hors de portée des juridictions de pays tiers.
 - Ces obligations légales imposées aux fournisseurs de cloud soulèvent également des préoccupations.
 - En effet, elles visent à aligner les activités des entreprises sur les normes et valeurs européennes.
 - Les ajustements récents indiquent une tentative de compromis entre les différentes visions au sein de l'UE, mais les questions liées à l'Etat de droit restent au cœur de ces discussions.
 - Elles soulignent l'importance de trouver un équilibre entre protection des intérêts nationaux et coopération internationale.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

PALESTINE, GAZA, SANCTIONS, AMASSE

Face à son impuissance géopolitique dans la région du Proche Orient, que reste-t-il à l'UE pour peser sur le conflit israélo-palestinien? Les sanctions. Économiques ou politiques.



- D'abord annoncées avec beaucoup de précipitation, dès l'attaque du 7 octobre 2023, les menaces de suspendre les subventions aux territoires occupés palestiniens ont ensuite été retirées, dans une relative cacophonie européenne (cf. EIH 16/10/2023).
 - Bruxelles envisageait aussi des sanctions contre les réseaux sociaux, pour lutter contre la diffusion de fausses images, de fausses informations et d'images violentes des scènes de combats et des crimes perpétrés.
- Mais plus encore que celles contre la Russie, l'efficacité des sanctions européennes dans la guerre au Proche-Orient est au mieux difficile à évaluer.
 - Certains experts estiment qu'elles ont eu un impact positif, en poussant le Hamas à négoier une trêve avec Israël.

- La libération d'un certain nombre d'otages est cependant d'abord due au travail diplomatique, dans lequel l'UE pèse fort peu.
 - C'est tout particulièrement le cas après la reprise des hostilités, comme le souligne Pierre Haski.
 - Pour d'autres en revanche, elles restent inefficaces, et ont même eu un effet négatif.
 - Elles renforceraient la radicalisation du Hamas tout en mobilisant des alliés tout aussi violents, tels que le Hezbollah au Liban.
-
- L'Union a décidé de maintenir les sanctions contre le Hamas, tout en continuant à soutenir la population civile de la bande de Gaza, mais la France souhaite aller plus loin.
 - Paris se positionne en faveur de sanctions à l'encontre d'individus en particulier, comme des hauts responsables du Hamas.
 - Jusqu'à présent, c'est l'ensemble de l'organisation qui était condamné et cela semble inefficace.
 - Des alternatives aux sanctions financières peuvent également être envisagées.
 - Les sanctions sont un outil puissant, mais elles ne sont pas toujours efficaces.
 - L'UE doit se doter des moyens d'être un acteur et non plus simplement un financier dans la région.



EUROPE GÉOPOLITIQUE

ÉLARGISSEMENT, UKRAINE, GÉORGIE, MOLDAVIE, IOTA

Avec l'accélération des pressions (cf. [EIH 12/11/23](#)), il ne s'agit plus de se demander si l'élargissement de l'UE aura lieu, ni quand il aura lieu, mais comment. Tous les observateurs s'accordent et le soulignent : les équilibres actuels de l'UE ne peuvent pas en sortir inchangés.

- La ministre des Affaires européennes française, Laurence Boone, souligne dans [cette analyse](#) pour Le Grand Continent, que les “changements sont inévitables”.
 - Avant toute chose, il faut penser l'élargissement dans une perspective historique, car les conditions et le contexte actuel sont singuliers.
 - L'optimisme observé lors de l'élargissement de 2004 [contraste avec la dynamique actuelle](#), marquée par la montée des mouvements populistes au sein de l'UE et la résurgence de conflits territoriaux.
 - Il est nécessaire de faire des réformes institutionnelles pour que l'élargissement se passe bien. C'est ainsi que le rapport franco-allemand [préconise des changements immédiats](#) :
 - La suppression du droit de veto ou l'accélération du processus d'adhésion.
 - Les mécanismes tenant à une certaine conditionnalité dans le versement des fonds européens ne sont, à l'heure actuelle pas assez stricts.
 - Ceux-ci doivent inspirer de nouveaux outils de façon à ce que l'Union garde le cap, nous expliquait dans cette interview exclusive, [Shahin Vallée, un des experts à l'origine de ce rapport](#).
 - L'amélioration de l'État de droit dans les pays candidats est aussi un impératif central, comme le rappelle [cette étude du think tank Bruegel](#).
- Outre la vocation à réunifier un continent ravagé par les guerres, il y a deux moteurs historiques à l'élargissement. Le renforcement du marché commun a longtemps été le principal mais les questions géopolitiques et de sécurité du continent européen ont aussi pesé en faveur de la Grèce, en pleine guerre froide, comme elles pèsent pour l'Ukraine, la Moldavie et la Géorgie actuellement.
 - L'UE doit développer sa puissance de défense, envisager la dissuasion collective et protéger ses frontières.
 - Il s'agit d'anticiper un éventuel repli américain et de proposer des garanties de sécurité pour les pays candidats non membres de l'OTAN, comme l'Ukraine, la Moldavie ou la Géorgie – pour garantir le maintien de la paix.
 - La puissance économique et numérique constitue un autre axe majeur sur lequel l'UE doit s'affirmer.
 - Dans un contexte de rivalité entre la Chine et les États-Unis, l'UE doit renforcer sa compétitivité en accélérant le développement de l'intelligence artificielle, améliorant le numérique et consolidant le marché unique de l'énergie.
- Cependant, l'élargissement n'est pas sans coût. Le risque de fragiliser la cohésion de l'UE est très fort.
 - L'adhésion d'une puissance agricole comme l'Ukraine drainerait les fonds de la PAC au détriment des autres États membres.
 - La pauvreté et le retard de développement de certaines régions en Ukraine, dans les Balkans ou en Moldavie ferait baisser automatiquement les moyennes européennes.
 - Aucun élargissement ne peut se concevoir désormais sans convergence économique et sociale si l'on veut obtenir l'adhésion citoyenne.
 - Cela implique des réformes profondes au niveau des politiques européennes, du budget et de la gouvernance, avec la possibilité de réformes à plusieurs vitesses.
 - Alors que nous ne sommes même pas sûrs de pouvoir envisager des listes transnationales pour les élections des députés européens, l'ambiance s'avère particulièrement morose.

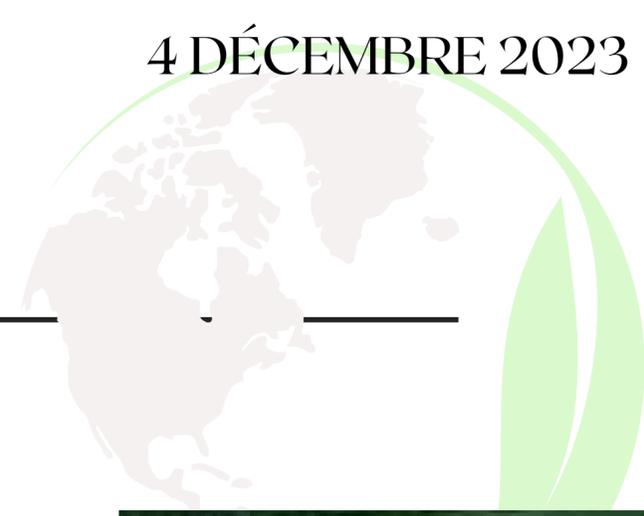
DROITS FONDAMENTAUX, POLLUTION, ECO CID

Il ne suffit pas d'édicter des normes, il faut les faire respecter en toute cohérence. En matière d'environnement, les dégâts causés par les appétits privés et les prédatons des acteurs économiques sont souvent plus coûteux pour la collectivité que les éventuelles amendes pour infraction. Le "pas vu pas pris" en Europe recule, la tendance change.

- Selon Interpol et les Nations unies, la criminalité environnementale représente la quatrième activité criminelle au monde. Il était donc temps de doter le droit européen d'armes juridiques plus efficaces.
 - Fin mars 2023, le Parlement européen avait fait un pas de plus vers la mise en place de sanctions pénales pour punir les atteintes à l'environnement (cf. EIH 24/04/23).
 - Avec la conclusion du trilogue le 16 novembre 2023, l'UE élargit le champ de la criminalité environnementale.
 - L'accord final de révision de la directive amène à l'instauration d'un cadre pénal de protection de l'environnement, pour la première fois depuis 2019.
 - Dans ce texte qualifié d'« historique » par Virginijus Sinkevičius, commissaire européen à l'environnement, le nombre existant d'infractions environnementales passe de 9 à 18.
- Le texte final étend le champ d'application et harmonise les sanctions entre les 27 États membres.
 - Peines d'emprisonnement jusqu'à 10 ans pour les infractions les plus graves commises par des personnes physiques
 - Pour les personnes morales, la sanction peut consister en une amende représentant jusqu'à 5% du chiffre d'affaires de l'entité.
 - Le texte prévoit également une protection accrue des lanceurs d'alertes.
- La question de l'extension des compétences du "Parquet européen" au champ de la criminalité environnementale (cf. EIH 9/6/22) ne figure pas dans le texte.
- Sémantiquement, le législateur ne reconnaît cependant pas le "crime d'écocide".
 - Le compromis manifesté dans le texte propose de créer une « infraction qualifiée ».
 - Celle-ci sanctionnerait donc les infractions causant « la destruction ou des dommages étendus et substantiels, irréversibles ou durables » à un écosystème, un habitat situé dans un site protégé, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau »
 - Cette qualification regroupe les pollutions étendues, les accidents industriels, les prélèvements illégaux d'eau, les feux de forêts massifs ou encore la commercialisation de mercure.
 - La création de cette nouvelle infraction en tant que substitut a été perçue comme une victoire par les eurodéputés écologistes
 - L'eurodéputée Marie Toussaint (FR-Verts/ALE), qui en avait fait son cheval de bataille, se félicite d'un texte « révolutionnaire » qui signe « la fin de l'impunité ».
 - Autre avancée majeure : la liste fournie par la directive est non exhaustive, permettant ainsi de sanctionner des actes n'y figurant pas.
 - Elle ouvre ainsi la voie à des infractions « peu connues » ou moins fréquentes, telles que les marées noires.

Après l'adoption formelle de la directive, elle devra être transposée dans le droit interne des États-membres d'ici 2026 .

RÉGLEMENTATION, CLIMAT,
OBJECTIF NUL



Alors que les conséquences des politiques publiques climatiques se font sentir dans les foyers, l'écologie est en passe de devenir un enjeu des guerres culturelles. Les mesures de lutte contre le réchauffement climatique suscitent de plus en plus d'oppositions dans l'opinion publique, manifestées par une radicalisation de discours de climato-sceptiques ou relativistes (cf [EIH 20/11/2023](#)). C'est à la fois la réussite historique des écologistes, scientifiques, politiques ou activistes, d'avoir imposé le traitement du climat et de l'environnement comme une priorité de l'action publique. Mais c'est aussi leur échec de n'avoir pas su susciter une mobilisation politique au-delà des pionniers et des experts.



- Cette analyse d'Agenda Publica propose plutôt d'aborder la question climatique et environnementale avec moins de données et de rationalisme, et davantage de sentiments.
 - Au risque de tomber sans recul dans l'air du temps populiste - l'écologie serait-il un facteur de division?
 - Avec la montée des oppositions politiques, les grandes heures du Pacte Vert pour l'Europe, instauré en 2019 semblent lointaines (cf. [EIH 27/11/23](#)).
 - Alors que la prochaine mandature européenne devra se placer sous le signe de la mise en œuvre du Green Deal, les prochaines élections devraient en faire un point de clivage.
- Comme l'explique cet article du Monde, beaucoup de votes ou décisions néfastes à la protection de l'environnement ont été prises dernièrement. Plusieurs secteurs sont concernés.
 - La ré-autorisation pour 10 ans de l'utilisation du glyphosate, et le rejet du règlement sur les pesticides
 - Le règlement sur les emballages (cf. [EIH 27/11/23](#)), pourtant présenté comme une victoire par sa rapporteure l'eurodéputée Frédérique Ries (BE-Renew), comprend un grand nombre d'exceptions, ce qui en limite la portée.
 - "Foire d'empoigne" selon Contexte, le texte est en outre soumis à la pression de certains États membres comme l'Italie, pour se ménager d'autres exceptions, plus favorables à leur industrie de l'emballage recyclable.
 - Le vote en faveur de l'accord commercial avec la Nouvelle Zélande pose aussi question sur les impacts environnementaux des échanges.
 - La distance géographique (18 000 km) et la proximité des structures économiques interrogent sur la pertinence d'augmenter le volume des échanges.
 - L'analyse de Médiapart revient sur les contradictions environnementales de cet accord et l'opposition de certains eurodéputés, français en particulier.